

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 01 2016

- La commune de la Sabotterie a demandé son retrait du Sivom du Chesne (son appartenance n'ayant plus de raison d'être car la seule compétence qu'elle lui avait déléguée était la gestion du Collège, fermé en juillet 2015), et les communes membres du Sivom, dont Montgon, doivent délibérer sur ce point. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce retrait.
- La reconduction des subventions aux associations est approuvée à l'unanimité suivant les montants suivants : AFR, ADMR, Donneurs de sang, pompiers, 60 € ; USA/football 120 € (pour rattraper l'oubli de la saison 2015)
- Suite à la demande pressante de la Trésorerie du Vouzinois, l'admission en non valeurs de 3 toutes petites créances, très anciennes et non recouvrables, est adoptée à l'unanimité pour un montant total de 39.08 €
- La réactualisation des prescriptions en matière de défense incendie impose de commander un certain nombre de panneaux matérialisant le point d'incendie de La Petite Côte, les réserves d'eau de Roger Fontaine, Décharge Faux et Girondelle et de protéger le point d'incendie du cœur du village, situé devant la maison de M. G. Watier. Les panneaux seront commandés et posés par les Conseillers. NB Le SIAEP va être interrogé sur la possibilité d'implantation d'un nouveau PEI entre Décharge Faux et Girondelle
- Suite aux devis établis pour la réfection de la voirie de Beaufuy, portion commune à Voncq et Montgon, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la prise en charge de 50% des travaux, dès l'exercice comptable 2016 pour la 1^{ère} tranche. La totalité des travaux devrait en effet s'échelonner sur 2 années : une moitié en 2016, une moitié en 2017.
- Le conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis de Gaël Cornet (sauf la partie lavoir) pour l'entretien des espaces verts, hors tonte, et de renouveler le contrat avec l'ESAT de Belleville pour la tonte. En liaison avec l'ensemble de ces travaux extérieurs et le besoin important d'alimentation en eau –dont jet haute pression– le SIAEP va poser à ses frais un regard extérieur pour les 2 compteurs d'eau (logement et mairie proprement dite), et celle-ci devra s'acquitter simplement du raccordement.
- Comme des travaux doivent être réalisés devant la mairie pour sa mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite), le Conseil a décidé d'en profiter pour réaliser des travaux d'amélioration de la cour de l'école et environs ; Le Conseil accepte à l'unanimité le devis proposé par l'ESAT de Belleville pour la pose d'un grillage sur les murets et la réfection des deux piliers de la cour. Des devis sont en cours pour la pose d'un grillage sous le toit du préau (derrière la mairie) afin d'empêcher la nidification des pigeons.
- Concernant l'aménagement PMR devant la mairie, le devis de l'entreprise Brunson est pour le moment retenu, mais rien ne peut être entrepris avant l'accord de la Commission compétente et la déclaration de travaux préalable. Cela va prendre plusieurs mois.
- Le devis de JP Services + pour la peinture des volets du presbytère est accepté à l'unanimité
- L'adhésion à l'association Parc Naturel Régional d'Argonne (50€ +0.75€/hab) est adoptée à l'unanimité moins 1 voix ; Mme Andrey en profite pour expliquer que les études de faisabilité de la Voie Verte sud-Ardenne (le long du canal) ont été financées par toutes les collectivités concernées et vont pouvoir commencer. Le potentiel touristique doit être une opportunité pour le sud Ardennes.

Questions diverses : Le Conseil a décidé finalement de garder le compteur forain, ERDF viendra élaguer l'impasse des Erables au printemps, un ou deux points lumineux vont être posés sur la voie communale dite de Mélimé, l'aménagement du trottoir devant la maison de M. Watier sera réalisé en même temps que les travaux devant la mairie, et la 2C2A s'occupe d'une commande groupée de radars pédagogiques.